

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 28 janvier 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 15 janvier 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32** Nbre de membres présents (quorum): 26  
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 3

Etaient présents :

**COM. URBAINE DE LYON** : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE, Maryline SAINT CYR (sans voix délibérative)

**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, François FOULON, Dominic BOYER-RIVIERE (sans voix délibérative)

**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Petrus COLLIN

**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE (sans voix délibérative)

**SAINT-GERMAIN** : Olivier PERROT

**CONSEIL GENERAL DU RHONE** : Charles BRECHARD

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,

**COUZON** : Gérard DARDET, Yan CORIC

**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Brigitte FICHARD

**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Bernard CHAVEROT à Max VINCENT, Jean Michel CARON à Eric MAZOYER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne LAURE MATHIAS

**Approbation de la convention COS pour l'année 2015 d'adhésion au comité social de la Métropole Lyonnaise**

Conformément à la loi du 19 février 2007 rendant l'action sociale obligatoire pour l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Vu l'adhésion du Syndicat Mixte des Monts d'Or au Comité Social du Grand Lyon en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Vu la création de la Métropole de Lyon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La subvention financière s'élève pour l'année 2015 à la subvention 2014 majorée de 2.5 % (soit 645.56 euros) à laquelle s'ajoute une subvention de fonctionnement de 4.50 € par agent de la collectivité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la nouvelle convention pour l'adhésion du Syndicat Mixte des Monts d'Or au comité social de la métropole lyonnaise telle que présentée et d'autoriser le Président à signer.

Après avoir débattu du retour réel pour les agents des actions du COS et du rappel du caractère obligatoire de l'adhésion, le conseil syndical à l'unanimité :

- + approuve la nouvelle convention pour l'adhésion du Syndicat Mixte des Monts d'Or au comité social de la métropole lyonnaise telle que présentée,
- + autorise le Président à la signer

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
 Max VINCENT

